

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 OCTOBRE 2021 A 20 H 15

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, M. David BOILLIN, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, M. Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Isabelle GAINET, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

Membres absents et excusés : Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : M. Patrice PRETOT

ORDRE DU JOUR :

- Forêt :
 - Etat d'assiette
 - Rôle (garants-parcelle)
- Convention de reprise – lotissement « Aux Essarts », Rue de la Source
- Convention de mise à disposition du personnel
- Assainissement : redevance assainissement collectif
- Ajustements budgétaires : 5^{ème} appel S.I Education 2000
- SIEHL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable 2020
- Cimetière
- Questions diverses

Le Maire propose de rattacher les points suivants à l'ordre du jour :

- La création de 2 budgets lotissements (Lieu-dit *Les Gouttes* et Lieu-dit *La Louvière*)
- AMO (consultation Maître d'œuvre)
- Ajustements budgétaires – budget Assainissement – Compte 1641

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

FORÊT

▪ Etat d'assiette

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera traité ultérieurement.

▪ Affouage : Rôle (garant-parcelles)

M. Nicolas DEMOLY, adjoint délégué aux forêts, présente la délibération annuelle relative à l'affouage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rôle d'affouage, comprenant 19 inscrits pour Tarcenay et 24 inscrits pour Foucherans.

Le volume maximal estimé des portions d'affouage est fixé à 25 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort.

Les produits des coupes suivantes sont destinés à l'affouage : houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies, des parcelles 7, 8, de Foucherans et 37 à 41 (pour partie) de Tarcenay.

Le Conseil Municipal désigne comme garants de coupes :

- Nicolas DEMOLY
- Michel DARTEVEL
- David BOILLIN

Le règlement d'affouage est inchangé par rapport à l'année précédente et le montant de la taxe d'affouage est maintenue à 6 € par stères.

La réception des coupes est fixée le 15 Avril 2022 et l'enlèvement des lots s'effectuera avant le 31 Août 2022.

CONVENTION DE REPRISE - Lotissement « Aux Essarts », Rue de la Source

Mme Anne HENRY, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal les différents documents d'urbanisme déposés par les conjoints CUINET Louis pour les terrains rue de la Source :

- DP 02555813N0023
- DP 02555814N0010
- PA 02555816N0001

Elle rappelle également les différentes conventions établies aux dates du 20/11/2014 et 30/09/2017 suite aux déclarations préalables ainsi que le programme des travaux pour le permis d'aménager et qui sont conformes à ces trois documents.

Mme Anne HENRY informe également le Conseil Municipal que les travaux réalisés sont conformes aux différents cahiers des charges liés aux travaux de réalisation de ces lotissements et qu'ils correspondent à une seule convention de reprise.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Mme HENRY, Adjointe, entendu et après en avoir délibéré, autorise Le Maire à signer la convention de rétrocession relative à la voirie et tout document s'y rapportant. Cette convention ayant pour objet le transfert, dans le domaine privé de la commune, des équipements communs (voiries, espaces verts, espaces de circulation piétonnes, de stationnements, réseaux d'assainissement, réseaux d'eau potable, réseaux d'éclairage public, réseaux électriques, réseaux de télécommunication) concernant le Lotissement Privé LES ESSARTS situé Rue de la Source à TARCENAY.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, Mr Éric MILLARDET, Agent Technique, intervient pour divers travaux dans les bâtiments des écoles gérés par le syndicat intercommunal EDUCATION 2000 (TARCENAY-FOUCHERANS et TREPOT).

Compte tenu de l'accord des parties concernées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'agent concerné de la Mairie de TARCENAY-FOUCHERANS auprès du Syndicat intercommunal EDUCATION 2000.

ASSAINISSEMENT : REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 110-2019 du 14/11/2019 concernant les tarifs de la redevance assainissement sur le territoire de la commune.

M. le Maire propose de fixer les montants suivants :

- Redevance fixe par branchement à l'assainissement ou compteur d'eau inscrit sur le rôle de Gaz et Eaux et pouvant bénéficier de l'assainissement : 120.00 € par an
Redevance proportionnelle : 1.00 € le m³ d'eau consommé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ainsi les montants définis pour l'ensemble de la commune TARCENAY-FOUCHERANS.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES : 5^{ème} APPEL S.I EDUCATION 2000

Mme Anne Henry, Présidente du Syndicat Intercommunal Éducation 2000, explique au Conseil Municipal les frais occasionnés par l'examen du projet de site unique.

Un cinquième appel est demandé aux communes afin de maintenir la bonne ligne trésorerie.

M. le Maire rapporte que celui-ci a été décliné par la commune de TREPOT lors de la dernière réunion du Comité Syndical d'EDUCATION 2000 pour palier au paiement des premières factures d'investissement liées au site unique.

Un prêt relais de 300 000 euros sera mis en place pour poursuivre le projet.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, pour un accord pour ce cinquième appel. Cependant, ils décident de se ranger à la décision de la commune de TREPOT.

SIEHL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable 2020

M. Le Maire résume le rapport annuel du Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute Loue à son Conseil Municipal (RPQS 2020)

Le rapport apporte des précisions sur la qualité de l'eau, sur sa tarification, son cheminement, et divers objectifs du Syndicat pour l'année à venir.

CIMETIERE

M. Patrice PRETOT, Adjoint, informe le Conseil Municipal sur le besoin de caveaux sur le cimetière de FOUCHERANS. Le projet est constitué de 3 caveaux 2 places.

Un devis de l'entreprise PREVITALI pompes funèbres d'Ornans est présenté. Le montant du devis est de 6 300.00 € TTC, une remise de 450 € est effectuée, ce qui nous amène à 5 850.00 € TTC

Une mission d'assistance à maîtrise d'Ouvrage est prise pour un accompagnement sur le projet d'accessibilité et d'aménagement du cimetière de FOUCHERANS pour un montant de 2 832.00 € TTC avec la société PG - Conseils en BTP.

M. PRETOT informe également le Conseil Municipal qu'une subvention peut être allouée sur la maîtrise d'œuvre à hauteur de 80 %, soit un montant de 1 888.00 € avec un reste à charge de 472.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les deux devis et une demande de subvention auprès des services du département.

CREATION DE 2 BUDGETS LOTISSEMENTS – Lieu-dit *Les Gouttes* et *La Louvière*

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux budgets assujettis à la TVA pour l'aménagement de deux lotissements sur la commune. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ces lotissements est celle de l'inventaire intermittent.

Le premier lotissement, « Lotissement Sous Charmont (les Gouttes) » serait situé sur le village de TARCENAY, il s'agit d'un terrain communal situé rue Sous Charmont, Lieu-dit *Les Gouttes*.

Le deuxième lotissement, « Lotissement La Louvière » serait situé sur le village de FOUCHERANS, il s'agirait alors d'aménager le terrain situé entre la rue du Pralot et la rue de la Chenevière, Lieu-dit *La Louvière*, acquis par l'EPF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à délibérer pour la création de deux budgets annexes :

- Lotissement Sous Charmont (les Gouttes)
- Lotissement La Louvière

Concernant ce projet d'aménagement, le conseil souhaite recourir à une AMO pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui pourrait être composée de :

- Maître d'œuvre VRD
- Architecte (urbanisme, paysagiste)
- Bureau d'étude du sol
- Bureau d'étude dossier « loi sur l'eau »
- Géomètre

Le choix de l'AMO se porte vers l'entreprise PG Conseils en BTP pour un montant de 1 300 € HT, soit 1 560 € TTC.

Afin d'apporter un conseil à la rédaction du cahier des charges de consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le conseil municipal (sur proposition de Nicolas DEMOLY) souhaite se rapprocher du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) du Doubs.

Ce dossier sera suivi par la commission URBANISME.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE 1641

Le Maire informe le Conseil Municipal que, sur le budget assainissement, afin de pouvoir honorer la dernière échéance de 2021, il convient de modifier le montant budgétisé au compte 1641 / 16 en dépenses d'investissement.

Le Maire propose de procéder aux ajustements suivants :

- Compte 1641 / 16 (D.I.) : + 50.00 €
- Compte 21532 / 21 (D.I.) : - 50.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Personnel :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Audrey PISTOLET vient en soutien à l'agence postale et au secrétariat de mairie suite au passage à temps partiel de Mme Sylvie COLEY.

❖ Dates à retenir :

Mme Isabelle Lefèvre, Adjointe informe le Conseil Municipal sur diverses dates à retenir (si la situation sanitaire le permet) :

- La cérémonie du *11 novembre* aura lieu à Mérey-sous-Montrond à 10 h 30 avec les communes de Trépot / Mérey-sous-Montrond / Villers-sous-Montrond / Tarcenay-Foucherans et Montrond-le-Château
Un dépôt de gerbes ainsi qu'un moment de recueillement se feront au village de FOUCHERANS à 9 h 30 et au village de TARCENAY à 10 h 00.
- Cérémonie des Vœux le 7 janvier, Salle des fêtes de TARCENAY
- Repas des AINES Le samedi 22 janvier, Salle des fêtes de FOUCHERANS
Le samedi 29 janvier, Salle des fêtes de TARCENAY
- Une campagne de recensement débutera le 20 janvier et se terminera le 19 février

❖ Projet CABORDE :

Mme Laurence Jacquier, Conseillère et référente du Projet CABORDE, expose au Conseil Municipal l'avancée du projet. Le lieu retenu se situe aux abords de l'Arboretum de FOUCHERANS.

L'association Les Pieds sur Terres travaille sur la faisabilité du projet, les plans, le sondage des sols.

Un certificat d'Urbanisme sera fait (utilité publique).

❖ **Questionnaire sur la mutualisation**

Un questionnaire sur la mutualisation a été proposé par la Communauté de Commune Loue Lison sur la possibilité de mutualiser différents besoins : personnel, matériel, groupement d'achat, prestation de services.

❖ **EMIPO et crise sanitaire :**

Il est proposé d'exonérer les 150 € qui sont demandés à l'EMIPO au titre du contexte sanitaire. Cela concerne 27 inscrits pour le Solfège (3 classes de 9) et 34 pour l'instrument (27+7).

❖ **Projet Ecole :**

- Délégation maîtrise d'ouvrage

Le Maire et son Conseil Municipal délibèrent pour signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, entre la commune de TARCENAY-FOUCHERANS et le syndicat intercommunal EDUCATION 2000, cela pour répartir les coûts lors des travaux de VRD (Voirie et Réseau Divers) du site unique.

A ce titre, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne délégation au Syndicat Intercommunal Education 2000 pour les travaux de VRD autour du projet de site scolaire unique,
- autorise le Syndicat Intercommunal Education 2000 à effectuer les demandes de subventions,
- autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ces travaux.

Pour information, la répartition des coûts de VRD est la suivante :

- *Part Syndicat* : 422 385.00 € HT dont 377 620.00 € HT pour la maternelle et le périscolaire, et 44 765.00 € HT pour le primaire
- *Part communale* : 445 285.00 € HT dont 292 335.00 € HT pour le parking, le parvis et les bus, 152 950.00 € HT pour la voie communale.

Tous ces coûts sont des estimations.

- Phases Travaux

Mr Patrice PRETOT, Adjoint, expose au Conseil Municipal les phases prévues pour les travaux du site unique.

Les travaux s'effectueront en deux phases.

Première phase :

Démolition de deux bâtiments situés, pour l'un Rue de la Poste (en dessous du Parc des Diabolos) et pour l'autre Grande Rue.

Mise en sécurité du site par une palissade.

Terrassement et construction du pôle maternel scolaire.

Création d'un parking provisoire, scolaire et périscolaire.

Transport de bus.

▪ Deuxième Phase :

Réception du bâtiment scolaire.

Les travaux s'orientent sur le bâtiment actuel de la maternelle.

Mise en sécurité de la zone concernée.

Création du parking et voirie.

Le marché est lancé par le Syndicat Intercommunal Education 2000 et les entreprises ont jusqu'au 18/11/2021 pour répondre. La réunion concernant l'appel d'offres aura lieu le 07/12/2021.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

n° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération
2021-10-01	Affouage : rôle (garants-parcelles)
2021-10-02	Assainissement : redevance assainissement collectif
2021-10-03	Convention de reprise – Lotissement « Aux Essarts » Rue de la Source
2021-10-04	Mise à disposition de personnel auprès d'une collectivité
2021-10-05	Budget annexe Lotissement « Sous Charmont (les Gouttes) » - Création
2021-10-06	Budget annexe Lotissement « La Louvière » - Création
2021-10-07	Ajustements budgétaires – Budget Assainissement – Compte 1641
2021-10-08	Délégation maîtrise d'Ouvrage VRD – projet scolaire site unique

CONSEILLERS PRESENTS

NOM	P : Présent AE : Absent Excusé DP : Donne Pouvoir à	SIGNATURE
GROSHENRY Maxime	P	
DEMOLY Nicolas	P	
Isabelle LEFEBVRE	P	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	P	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	DP à Maxime GROSHENRY	
Laurence JACQUIER	P	
Isabelle GAINET	P	

Nathalie LAURENT	P	
Christina MARCHAND	P	
Bénédicte CHARITE	P	
Corinne BERTRAND	P	
Ghislain VICAIRE	P	
David BOILLIN	P	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	DP à Nicolas DEMOLY	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 octobre 2021 à 20 h 15 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.